



## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

Page \_\_\_\_\_

Le six avril deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.  
Date de convocation et d'affichage : mercredi 30 mars 2016.

Etaient présents : Katia CLEMENT, Francine DUPE, Sylvie RIBAUT, Albert ROGUET, Adjoints, ainsi que Yannick COQUELIN, Stéphane DALIBARD, ~~Christophe AVRANCHE~~, Séverine GAINOUX, Stéphanie ANGIN, Yoann PICHON, ~~Hubert MEILLEUR~~, Cécile JASLIER, Séverine NAVINEL et Virginie VIELLEPEAU.

Absent excusé : Christophe AVRANCHE a donné pouvoir à Sylvie RIBAUT  
Cécile JASLIER a donné pouvoir à Sylvie RIBAUT. Ce dernier est annulé au motif qu'un même conseiller ne peut cumuler deux pouvoirs.  
Hubert MEILLEUR n'a pu assister à la séance du conseil et n'a pas donné pouvoir.

Assistait également : Florantine SLOTNIK en tant que secrétaire de Mairie.

Stéphanie ANGIN a été élue secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du 23 février 2016 ;
- Vote des comptes administratifs 2015 ;
- Approbation des comptes de gestion 2015 ;
- Vote des taux d'imposition 2016 ;
- Vote des budgets primitifs 2016 et de l'affectation du résultat :
  - Commune,
  - Service eau et assainissement,
  - Service de l'assainissement non collectif,
  - Lotissement des Ligonnieres,
  - Lotissement de la Hervetterie ;
- Vote du tarif de remboursement des frais kilométriques pour les agents municipaux ;
- Modification du tarif de location de la salle des fêtes ;
- Vote d'une demande de subvention auprès du Ministre de l'Intérieur pour la réfection du toit de l'ALSH (réserve parlementaire) ;
- Vote de la délégation au Maire du droit de préemption urbain dans les zones U et AU ;
- Questions et informations diverses.

### **Proposition d'ajout à l'ordre du jour :**

- Vote d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'aménagement du parking de la RD1



# CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

## **Propositions de suppression à l'ordre du jour :**

- Vote de l'autorisation du Maire à contracter un emprunt pour le renouvellement des réseaux ;
- Vote relatif à l'engagement de la responsabilité civile des parents lors du dommage causé par leur enfant ;

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2016**

Le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal au vote.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 février 2016.

## **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

**DCM2016-14 à 18**

Rapporteur : Mme Sylvie RIBAUT, Adjointe déléguée aux Finances

Hors présence du Maire et sous la présidence de M. Albert ROGUET, Premier Adjoint, les comptes sont mis au vote comme suit :

DCM 2016-14

### • **Budget SPANC – budget HT**

Résultat de fonctionnement de ..... 3 642.74 €

**Excédent de clôture de ..... 3 642.74 €**

Après délibération, le compte administratif est approuvé à l'unanimité

VOTE : 13 pour - 00 contre(s) – 00 abstention(s)

DCM 2016-15

### • **Budget lot des Ligonières - budget HT**

Résultat d'investissement de ..... - 166 798.00 €

Résultat de fonctionnement de ..... 0.00 €

**Excédent de clôture de ..... - 166 798.00 €**

Après délibération, le compte administratif est approuvé à l'unanimité

VOTE : 13 pour - 00 contre(s) – 00 abstention(s)

DCM 2016-16

### • **Budget Eau et Assainissement - budget HT (hors reste à réaliser)**

Résultat d'investissement de 34 205.88 €

Résultat de fonctionnement de 217 486.57 €

**Excédent de clôture de 251 692.45 €**

Après délibération, le compte administratif est approuvé à l'unanimité

VOTE : 13 pour - 00 contre(s) – 00 abstention(s)





## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

Page \_\_\_\_\_

DCM 2016-17

- **Budget Commune - budget TTC (hors reste à réaliser)**  
Résultat d'investissement de ..... 32 131.52 €  
Résultat de fonctionnement de ..... 187 470.84 €  
**Excédent de clôture de ..... 219 602.36 €**

Après délibération, le compte administratif est approuvé à l'unanimité  
VOTE : 13 pour - 00 contre(s) – 00 abstention(s)

DCM 2016-18

- **Budget Lot Herverterie - budget TTC (hors reste à réaliser)**  
Résultat d'investissement de ..... 0.00 €  
Résultat de fonctionnement de ..... 0.00 €  
**Excédent de clôture de ..... 0.00 €**

Après délibération, le compte administratif est approuvé à l'unanimité  
VOTE : 13 pour - 00 contre(s) – 00 abstention(s)

### AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

DCM 2016-19

Mme RIBAUT présente ce point.

La commission finances propose l'affectation du résultat 2015 suivante :

#### **Budget commune :**

Le résultat 2015 est de 219 602.36 €

Affectation proposée :

- Compte 1068 recettes d'investissement : + 86 986.12 €
- Compte 002 recettes de fonctionnement : + 100 484.72 €
- Compte 001 recettes d'investissement (excédent 2015 SI) : + 32 131.52 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**VALIDE l'affectation proposée à l'unanimité.**

VOTE : 13 pour - 00 contre(s) – 00 abstention(s)

#### **Budget eau et assainissement :**

Le résultat 2015 est de 251 692.45 €.

Affectation proposée :

- Compte 001 recettes d'investissement (excédent antérieur reporté) :  
+ 34 205.88 €
- Compte 002 recettes de fonctionnement (excédent antérieur reporté) :  
+ 217 486.57 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**VALIDE l'affectation proposée à l'unanimité.**

VOTE : 13 pour - 00 contre(s) – 00 abstention(s)



## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

### **Budget SPANC :**

Le résultat 2015 est de 3 642.74 €

Affectation proposée :

- Compte 002 recettes de fonctionnement (excédent antérieur reporté) :  
+ 3 642.74 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**VALIDE l'affectation proposée à l'unanimité.**

VOTE : 13 pour - 00 contre(s) – 00 abstention(s)

### **Budget Lotissement de la Hervetterie :**

*Aucun excédent à affecter.*

### **Budget Lotissement des Ligonnères :**

*Aucun excédent à affecter.*

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2015**

**DCM 2016-20**

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2015, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour les budgets suivants :

- **Budget commune** - budget TTC
- **Budget annexe CCAS** – budget TTC
- **Budget annexe eaux et assainissement** - budget HT
- **Budget annexe SPANC** – budget HT
- **Budget annexe lot des Ligonnères** - budget HT
- **Budget annexe lot de la Hervetterie** - budget HT
- **Budget annexe lot Val du Vicoin** – budget HT

VOTE : 13 pour - 00 contre(s) - 00 abstention(s)





## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

Page \_\_\_\_\_

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

DCM 2016-21

Le Maire expose ce point.

Il rappelle tout d'abord le mode de calcul de l'impôt local : le conseil municipal doit voter un taux qui s'applique à une base locative (appelée également « valeur locative cadastrale »).

Le Maire précise que cette année, une hausse entre 1,5 et 2 % des bases locatives est à prévoir. Il explique que cette hausse est indépendante de la volonté du conseil municipal car les bases varient en fonction de critères posés par le législateur (principalement marché locatif et coefficient de revalorisation fixé dans la loi de finances).

Afin d'éviter un effort fiscal trop intense des nuilléens, la commission finances préconise une stabilité des taux d'imposition pour 2016.

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **VOTE** le maintien des taux d'imposition 2015 pour l'année 2016 soit :

	2013	2014	2016
• Taxe habitation.....	16.12 %	16.60 %	17.10 %
• Taxe foncière sur le bâti .....	20.70 %	21.32 %	21.96 %
• Taxe foncière sur le non bâti .....	41.36 %	42.60 %	43.88 %

VOTE : 13 pour - 00 contre(s) - 00 abstention(s)

### VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

DCM 2016-22 à DCM 2016-26

Mme RIBAUT, Adjointe aux finances, expose ce point.

Elle présente les propositions de la commission finances pour le vote des budgets 2016.

### BUDGET PRIMITIF COMMUNE ANNEE 2016

#### DCM2016-22

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité,

**VU** les règles budgétaires applicables aux collectivités locales,

**VOTE** le budget commune 2016 selon les chapitres budgétaires suivants :

VOTANTS : 13

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 01



# CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

## VOTE DU CONSEIL

INVESTISSEMENT DEPENSES	900 954,18
001 Déficit antérieur reporté	-
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 695,84
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-
27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	200 000,00
28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISAT	-
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	-
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-
16 EMPRUNTS ET DETTES	102 824,96
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-
41 ACQUISITION MATERIEL	33 746,00
44 BATIMENTS COMMUNAUX	22 439,99
49 VOIRIE	29 750,00
51 AMENAGEMENT ESPACE URBAIN	6 000,00
52 SALLES DES FETES	307 598,09
57 MAIRIE AMENAG CHAUDIERE RENOV	2 800,00
6 LOCATIF HLM	-
60 SALLE CLOS MARIE	-
61 RAM	99,30
62 POS PLU	-
63 ACHAT TERRAINS	31 500,00
64 RENOV EGLISE	7 500,00
68 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	-
69 CIMETIERE COMMUNAL	-
70 ALSH	130 000,00
71 LOCAL JEUNES	-
72 MONUMENTS AUX MORTS	-
73 STADE	-
74 ACCUEIL PERISCOLAIRE	-

INVESTISSEMENT RECETTES	900 954,18
001 excédent reporté CA 2015	32 131,52
1068 affectation résultat 2015 couverture du besoin	86 986,12
021 VIREMENT DE SECTION FONCTION.	177 313,52
024 PRODUIT DES CESSIONS	151 000,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4500,31
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	-
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	22 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	201 103,00
16 EMPRUNTS ET DETTES	225 919,71





## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

Page \_\_\_\_\_

FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 091 627,59
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	265 931,71
012 CHARGES DE PERSONNEL	470 000,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	26 859,88
022 DEPENSES IMPREVUES	20 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	177 313,52
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 500,31
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	109 422,17
66 CHARGES FINANCIERES	14 600,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	1 091 627,59
002 Excédent antérieur reporté	100 484,72
013 ATTENUATION DE CHARGES	-
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-
70 PRODUITS DES SERVICES	167 459,39
73 IMPOTS ET TAXES	547 561,79
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	264 503,21
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	11 418,48
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00

Mme RIBAUT précise que l'emprunt de 200 000 €, contracté pour l'achat de terrains des Ligonnères (DCM2015-073), est transféré sur le budget annexe du lotissement.

Dépense d'investissement budget commune <i>276348 Autres communes</i>	200 000 €
Recette d'investissement budget annexe des Ligonnères <i>16874 Autres dettes communes</i>	200 000 €

Concernant le remboursement de l'annuité de la dette, le budget annexe des Ligonnères reverse la totalité des annuités (2015 et 2016) sur le budget commune (recettes de fonctionnement à la l'article 70872).



# CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

## BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT ANNEE 2016

### DCM2016-23

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**VU** les règles budgétaires applicables aux collectivités locales,  
**VOTE** le budget annexe eau et assainissement 2016 selon les chapitres budgétaires suivants :

VOTANTS : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

<b>Investissement dépenses</b>	<b>386 382,62</b>
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPOR	-
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	5 443,63
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	-
16 EMPRUNTS ET DETTES	380 938,99

<b>Investissement recettes</b>	<b>386 382,62</b>
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPO	34 205,88
021 VIREMENT DE SECTION FONCTION.	183 801,22
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	24 788,77
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	-
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	-
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	143 586,75
16 EMPRUNTS ET DETTES	-
93 EMPRUNTS ASSAINISSEMENT	-

<b>Fonctionnement dépenses</b>	<b>393 802,10</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 321,47
012 CHARGES DE PERSONNEL	30 660,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	33 500,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	183 801,22
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTIONS	24 788,77
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	1 750,00
66 CHARGES FINANCIERES	1 700,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 280,64

<b>Fonctionnement recettes</b>	<b>393 802,10</b>
002 Excédent antérieur reporté	217 486,57
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTIONS	5 443,63
70 VENTES DE PRODUITS	167 071,90
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	3 300,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00





## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

Page \_\_\_\_\_

### **BUDGET PRIMITIF SPANC ANNEE 2016** **DCM2016-24**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**VU** les règles budgétaires applicables aux collectivités locales,  
**VOTE** le budget annexe SPANC 2016 selon les chapitres budgétaires suivants :

VOTANTS : 13  
Pour : 13  
Contre : 00  
Abstention : 00

<b>Fonctionnement dépenses</b>	<b>6 750,00</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	3 000,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	250
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500

<b>Fonctionnement recettes</b>	<b>6 750,00</b>
002 Excédent antérieur reporté	3 642,74
70 VENTES DE PRODUITS	3 107,26

### **BUDGET PRIMITIF HERVETTERIE ANNEE 2016** **DCM2016-25**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**VU** les règles budgétaires applicables aux collectivités locales,  
**VOTE** le budget annexe HERVETTERIE 2016 selon les chapitres budgétaires suivants :

VOTANTS : 13  
Pour : 13  
Contre : 00  
Abstention : 00



## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

Investissement dépenses	24 340,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	24 340,00
Investissement recettes	24 340,00
16 EMPRUNTS ET DETTES	24 340,00
Fonctionnement dépenses	24 340,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 340,00
Fonctionnement recettes	24 340,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	24 340,00

### **BUDGET PRIMITIF LIGONNIERES ANNEE 2016** **DCM2016-26**

Sur proposition de la commission finances, l'emprunt de 200 000 €, contracté pour les achats de terrain des Ligonnieres et placé sur le budget commune en 2015 (DCM2015-073) est transféré sur le budget annexe des Ligonnieres (recette à l'article 16874 Autres dettes commune, section d'investissement).

Pour l'année 2016, charge au budget des Ligonnieres de reverser sur le budget commune l'ensemble des annuités pour les années 2015 et 2016, soit 18 521.61 € (dépense à l'article 66111 intérêts des emprunts, section de fonctionnement).

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité,

**VU** les règles budgétaires applicables aux collectivités locales,

**VOTE** le budget annexe LIGONNIERES 2016 selon les chapitres budgétaires suivants :

VOTANTS : 13

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 01

<b>Investissement dépenses</b>	<b>981 895,40</b>
001 Déficit antérieur reporté	166 798,00
3... STOCKS	815 097,40

<b>Investissement recettes</b>	<b>981 895,40</b>
001 Excédent antérieur reporté	
001 Excédent antérieur reporté	
021 VIREMENT DE SECTION FONCTION.	
33 EN-COURS DE PRODUCTION BIENS	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	



## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

Page \_\_\_\_\_

16 EMPRUNTS ET DETTES	815 097,40
31 MATIERES PREMIERES	
33 EN-COURS DE PRODUCTION BIENS	166 798,00
35 STOCKS DE PRODUITS	

<b>Fonctionnement dépenses</b>	<b>868 658,61</b>
--------------------------------	-------------------

002 Déficit antérieur reporté	
002 Déficit antérieur reporté	
60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	593 700,00
66 CHARGES FINANCIERES	48 561,21
68 CHARGES EXCEPTIONNELLES	166 798,00

<b>Fonctionnement recettes</b>	<b>868 658,61</b>
--------------------------------	-------------------

002 Excédent antérieur reporté	
002 Excédent antérieur reporté	
60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	
70 PRODUITS DES SERVICES	
71 PRODUCTION STOCKEE	815 097,40
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	
76 PRODUITS FINANCIERS	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
79 TRANSFERT DE CHARGES	53 561,21



## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

### VOTE DU TARIF DE REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES POUR LES AGENTS MUNICIPAUX

DCM 2016-27

M. MARQUET présente ce point.

Le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 expose que le remboursement des frais kilométriques aux agents municipaux utilisant leur véhicule personnel pour l'exercice de leurs missions doit faire l'objet d'une délibération.

Cette délibération n'ayant jamais été prise au sein de la commune, les frais ne sont actuellement plus remboursés aux agents (rejets récurrents du comptable public depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016).

Le Maire donne la définition du principe :

- Les indemnités kilométriques sont versées aux agents utilisant leur véhicule personnel pour la réalisation de leurs missions ;
- Les déplacements remboursés concernent principalement (liste non exhaustive) : les rendez-vous professionnels hors de la commune, les réunions professionnelles, les formations, les réunions syndicales, le transport de matériel (exemple : achats pour l'ALSH) ;
- Un ordre de mission signé du Maire doit être remis à l'agent pour l'utilisation de son véhicule personnel dans le cadre de la réalisation de ses missions (le Maire propose un ordre de mission permanent valable sur l'année) ;
- L'agent doit fournir la copie de la carte grise du véhicule utilisé ;
- Le remboursement est autorisé seulement sur présentation d'un état justificatif des kilomètres parcourus (décompte mensuel) visé du Maire ;

Le Maire présente les tarifs en vigueur :

Puissance fiscale du véhicule	Indemnité kilométrique
• 5 CV et moins	0.25 €/km
• 6 à 7 CV	0.32 €/km
• 8 CV et plus	0.35 €/km





## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

Page \_\_\_\_\_

Le Conseil municipal,  
**VU** l'exposé du Maire,  
**VU** le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007,  
**VU** l'arrêté du 26 août 2008, article 1, fixant les tarifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2008,

**VALIDE** à l'unanimité les tarifs de remboursement des frais kilométriques pour les agents municipaux lorsque ceux-ci utilisent leur véhicule personnel pour la réalisation de leurs missions,  
**SUBORDONNE** le remboursement des frais kilométriques aux conditions précédemment exposées,  
**DIT** que les présents tarifs seront appliqués jusqu'à la prochaine modification du décret.

Pour : 13  
Contre : 00  
Abstention : 00

### MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

DCM 2016-28

Mme RIBault expose ce point.

Lors du vote des tarifs de location de la salle des fêtes en novembre dernier, il a été omis de voter un tarif global pour des locations s'étalant sur le week-end.

Sont proposés les tarifs suivants :

	Tarif commune Fête de famille	Tarif hors commune Fête de famille
Journée	Salle : 200 € Cuisine : 70 €	Salle : 250 € Cuisine : 70 €
Week-end	Salle : 350 € Avec cuisine : 450 €	Salle : 500 € Avec cuisine : 640 €

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
**VALIDE** à l'unanimité les tarifs municipaux de location de la salle des fêtes pour l'année 2016.

Pour : 13  
Contre : 00  
Abstention : 00



## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

### **VOTE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTRE DE L'INTERIEUR POUR LA REFECTION DU TOIT DE L'ALSH (RESERVE PARLEMENTAIRE)**

**DCM 2016-29**

Mme DUPE présente ce point.

Dans le cadre de la réfection du toit de l'ALSH, le sénateur de la Mayenne, M. François ZOCCHETTO a pu faire affecter la somme de 20 000 € au titre de la réserve parlementaire.

Une délibération du Conseil doit acter la demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur. Mme DUPE précise qu'une seule subvention parlementaire peut être accordée pour une même opération. Les travaux ne doivent pas avoir connu de commencement de travaux avant l'attribution ministérielle et être réalisés dans un délai maximum de 4 ans après attribution.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**VU** le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement et sa circulaire d'application en date du 19 octobre 2000 ;

**VU** les articles L.1111-9 et 10 du CGCT ;

**VU** le courrier du sénateur de la Mayenne, M. F. ZOCCHETTO en date du 20 janvier 2016 ;

**DECIDE** à l'unanimité de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 20 000 € sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la Mission « Relations avec les collectivités territoriales » en vue de réaliser la réfection du toit du bâtiment d'accueil de loisirs et de la bibliothèque municipale, dont le coût est estimé à 134 478.96 € H.T (161 374.75 € TTC).

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

### **VOTE DE LA DELEGATION AU MAIRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DANS LES ZONES U ET AU**

**DCM 2016-30**

Le Maire expose ce point.

Par application de la loi ALUR et suite à la prise de compétence en matière de PLU et de tout document d'urbanisme en tenant lieu (délibération N°36/2015 CC), Laval Agglomération a instauré de plein droit un Droit de Préemption Urbain (DPU) intercommunal.

Au titre de l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme et par délibération du Conseil communautaire en date du 23 novembre 2015 (délibération N° 88/2015 CC), Laval Agglomération a délégué aux communes l'exercice du DPU sur les secteurs



MAIRIE de NUILLÉ SUR VICOIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016**

Page \_\_\_\_\_

correspondant aux zones U et AU (PLU) et NA (POS) des documents d'urbanisme communaux en vigueur.

Afin de permettre la pleine efficacité et la souplesse dans la mise en œuvre de cette délégation, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) **confère la possibilité au Conseil municipal de donner délégation au Maire pour exercer, en tant que de besoin, l'exercice du DPU** conformément à l'article L.2122-22 21° du CGCT.

Cette délégation, si elle est souhaitée, doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Le cas échéant, cette délibération sera transmise à Laval Agglomération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DONNE** à l'unanimité délégation au Maire pour exercer, en tant que de besoin, l'exercice du DPU conformément à l'article L.2122-22 21° du CGCT.

Pour : 13 / Contre 00 / Abstention : 00

**VOTE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DE CIRCULATION APAISEE  
DCM2016-31**

Mme DUPE expose ce point.

Le Code général des collectivités territoriales confère aux départements le soin de répartir la part du produit des amendes de police ayant pour objet d'aider les communes de moins de 10 000 habitants pour leurs opérations d'amélioration de la circulation routière et des transports en commun.

Il est proposé au Conseil de présenter un dossier de demande de subvention pour la mise en œuvre du schéma directeur de circulation apaisée.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**VALIDE** à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil départemental.

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00



# CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Modification des horaires d'ouverture de Mairie :  
Lundi de 9h à 12h30  
Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Vendredi de 13h30 à 17h
- Tarif de la salle des fêtes de Montigné-le-Brillant : le conseil municipal de Montigné a accepté d'appliquer le tarif « commune » aux associations nuilléennes louant la salle pendant les travaux de notre salle des fêtes.
- Travaux de la salle des fêtes : le toit en zinc est posé côté rue. Les fenêtres sont installées. Pour le moment, le planning des travaux est respecté.
- Schéma directeur de circulation apaisée : le schéma est en ligne sur le site internet de la commune. Les nuilléens sont invités à le consulter et à faire parvenir en Mairie leurs remarques et idées.
- Ligonnières : l'ouverture des plis aura lieu le 07 avril.
- Terrain de tennis : ouvert et gratuit pour tous (1 heure d'utilisation). Un planning est à disposition sur le terrain.
- Prochaine réunion de la commission finances : le 21 avril à 20h30
- Prochaine réunion voirie : le 18 avril à 20h30
- Dates des prochains CM : 26 avril ; 31 mai ; 28 juin ; 26 juillet
- Dates des prochaines permanences d'élus :
  - Katia CLEMENT le 17 mai ;
  - Albert ROGUET le 11 juin ;
  - Sylvie RIBAULT le 2 juillet.

Les Conseillers municipaux,  
La séance est levée à 22h33.

Le Maire,  
Mickaël MARQUET



MAIRIE de NUILLÉ SUR VICOIN